

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité



VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TOME XLVIII

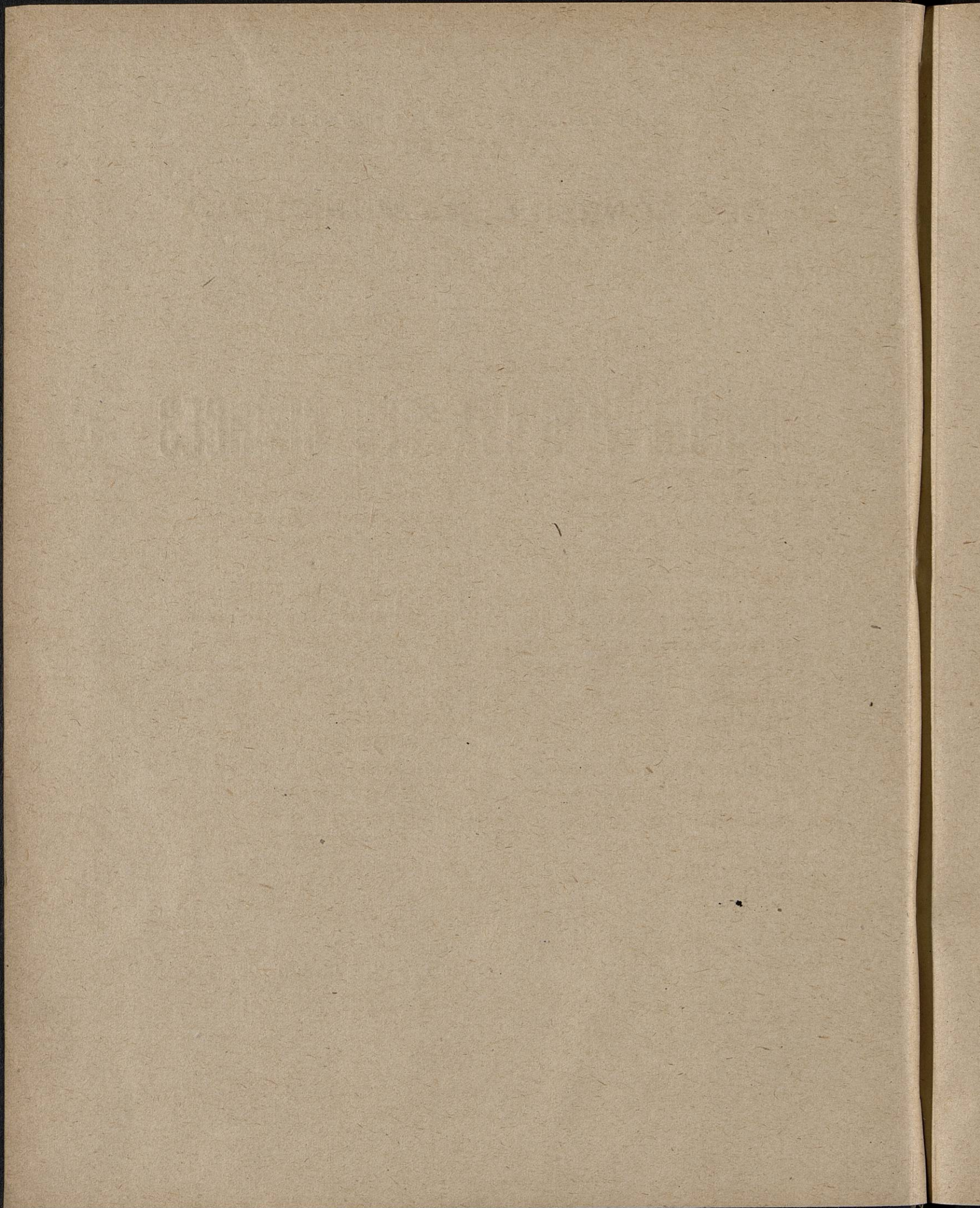
ANNÉE 1918



LILLE

IMPRIMERIE DU "PROGRÈS DU NORD", RUE DE BÉTHUNE, 27

1920



TABEAU
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DANS L'ORDRE DES SUFFRAGES OBTENUS

ÉLECTIONS DES 5 & 12 MAI 1912

MM.

1. **DELESALLE**, Charles-Emile-Joseph.
2. **LAURENGE**, Marcel-Aimé-Élie, ✱.
3. **DAMBRINE**, Léon-Alfred-Jules.
4. **CRÉPY-SAINT-LÉGER**, Lucien-Léon.
5. **REMY**, Charles-Louis.
6. **LIÉGEOIS-SIX**, Désiré, I.
7. **DUBURCO**, Jules-Jean Baptiste.
8. **BAUDON**, René-Adolphe-Célestin.
9. **BRACKERS-D'HUGO**, René-Hubert
10. ***DRUEZ**, Eugène-Charles-Jules.
11. ***DANEL**, Léonard-Marie.
12. **BARROIS**, Pierre-François.
13. **DELOS**, Jules.
14. ***DUPONCHELLE**, Ferdinand-Bénoni, I.
15. **OVIGNEUR**, Paul-Henri-Jules.
16. **GOSSART**, Albert-Philippe-Gustave, ✱.
17. **DANEL**, Désiré-Julien.
18. **COUTEL**, Charles-Louis.

MM.

19. **LEGRAND-HERMAN**, Albert-Désiré
20. **LESOT**, Ernest-Alexis.
21. ***BINAULD**, Florent-Marie-Joseph.
22. **VALDELIÈVRE**, Georges-Pierre-Marie.
23. **SOCKEEL**, Arthur.
24. **BUISINE**, Louis-Joseph.
25. **PARMENTIER**, Auguste-Régis.
26. ***RICHEBÉ**, Emile-Charles-Henri.
27. **BARÉ**, Charles-Marie-Émile.
28. **COILLIOT**, Jean-Baptiste-François.
29. **DUCASTEL**, Casimir-Georges.
30. **LELEU**, Gustave-Anatole.
31. ***BOUTRY**, Achille-Joseph.
32. **GOBERT**, Marie-Léon, I.
33. **WAUQUIER**, Georges-Henri.
34. **GRONIER**, Maurice-Jean.
35. **LESSENNE**, Georges-Joseph.
36. **GUISELIN**, Louis-Joseph.

* Décédé.



CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE



SESSION LÉGALE DE FÉVRIER

Réunion du Lundi 18 Février 1918

	Pages
Administrations diverses :	
Guerre. — Finances. Contributions de guerre versées en 1917	22
Emission de bons communaux	29
Ravitaillement. Comité d'Alimentation du Nord de la France. Situation financière au 31 Décembre 1917	19
Bâtiments communaux :	
Assurances. — Règlement de sinistre. Halles centrales	13
Immeubles :	
Achat. — Faubourg des Postes. Agrandissement du Cimetière du Sud	14
Voirie :	
Emprises. — Carnot (boulevard), 13. Bouttens. Suppression	15
Clef (rue de la), 10. Bouttens. Suppression.	15
Liberté (boulevard de la), 123. Carton. Suppression	15
Enseignement secondaire :	
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides 1917-1918	16
Enseignement commercial et industriel :	
Ecole pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes filles. Cours de Couture. Budget	17
Enseignement technique. — Direction. Crédit	16
Cours municipaux :	
Cours d'apprentissage. — Direction. Crédit	16
Assistance :	
Familles nombreuses	19
Femmes en couches	18

Hospices :	
Budget pour 1918	36
Œuvres diverses :	
Cours d'apprentissage. — Direction. Crédit.	16
Finances :	
Généralités. — Compte-courant des Banques. Année 1917.	21
Compte courant des particuliers. Année 1917	21
Compte courant. Comité d'Alimentation. Année 1917.	22
Recette municipale. — Frais de Bureau. Année 1917	26
Recettes :	
Compte courant des Banques. Année 1917	21
Comité d'Alimentation du Nord de la France. Année 1917	22
Particuliers. Année 1917.	21
Dépenses :	
Compte courant des Banques. — Année 1917	21
Comité d'Alimentation du Nord de la France. Année 1917	22
Particuliers. Année 1917	21
Enseignement technique. — Direction. Crédit	16
Guerre. — Finances. Contributions de guerre versées en 1917	22
Ravitaillement. C. A. N. F. Situation financière au 31 Décembre 1917	19
Crédits supplémentaires. — Chauffage des Etablissements communaux	23
Cimetières	23
Eaux.	24
Ecole pratique d'industrie	35
Economat. Fournitures diverses	24
Finances et Contrôle.	25
Frais résultant de l'incendie de la Mairie	25
Police	26
Recette municipale. Frais de Bureau pour 1917.	26
Remboursement aux agents municipaux de réquisitions ou frais faits par eux ou les membres de leur famille	36
Sapeurs-Pompiers	34
Secrétariat général	27
Service de désinfection	27
Service municipal d'hygiène	34
Sténographie et dactylographie	28
Subvention au Bureau de Bienfaisance pour inhumation des indigents	28
Service de la vaccination	35

Emprunts :	
Emission de bons communaux	29
Budgets et Comptes :	
Budget pour 1918	29
Budget additionnel pour 1916	11
Compte administratif pour 1916	5
Compte de gestion pour 1916	12
Alimentation :	
Ravitaillement de la population	19
Cimetières :	
Pompes funèbres. — Modification provisoire de contrat	30
Sud. — Agrandissement. Achat de terrain	14
Sapeurs-Pompiers :	
Caisse de secours. — Berbery, Delaire, Evens, Lahaye	30
Caisse des Retraites :	
Police. — Lantoine (enfants).	32
Octroi. — Veuve Mouveaux, née Madoux	31
Gratifications, Indemnités et Secours :	
Police. — Veuve Place	33
Enseignement. — Devroé (pour Evrard)	33

L'an mil neuf cent dix-huit, le Lundi dix-huit Février, à trois heures du soir, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session légale, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles Delesalle**, Maire.

Présents :

MM. DELESALLE, CRÉPY-SAINT-LÉGER, LIÉGEAIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, REMY, BRACKERS-D'HUGO, BARÉ, LEGRAND-HERMAN, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE, GUISELIN et DELOS.

Excusés :

MM. DUPONCHELLE, DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

Sous les Drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

Le Conseil désigne comme Secrétaire : **M. Ovigneur**.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

L'ordre du jour appelant la discussion du compte administratif de 1916, **M. le Maire** cède la présidence à **M. René Baudon**, Adjoint.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

1826
—
Compte
administratif
de
l'Exercice 1916.

MESSIEURS,

Dans nos rapports précédents, nous avons établi le déficit de l'exercice 1914 à 10.866.196 65 et celui de l'exercice 1915 à..... 52.174.615 57

La situation n'ayant fait que s'aggraver, le compte administratif de l'exercice 1916 s'établit comme suit : Recettes... 379.662.177 47
Dépenses... 226.160.652 65
Excédent des recettes..... 153.501.524 82

Si l'on y ajoute les restes à recouvrer, dont l'importance augmente chaque année, soit..... 85.305.785 07 et les prévisions de recettes à faire figurer au budget supplémentaire de l'exercice 1917 et qui n'ont pu faire l'objet de titres 13.948.628 28

On arrive au total de..... 252.755.938 17 duquel il faut déduire les nombreux restes à payer s'élevant à 358.981.836 31

L'excédent de dépenses, à la fin de l'exercice 1916, apparaît donc pour la somme de..... 106.225.898 14 détaillée ci-après :

1° Excédent des dépenses budgétaires sur les recettes de même nature. Nos dépenses n'ont fait que progresser, alors que les recettes sont presque nulles : en 1916, les dépenses ont été supérieures aux recettes de..... 190.796 63
en 1915, de..... 6.537.902 33 14.061.575 87
en 1916, de..... 7.332.876 91

2° Secours payés aux chômeurs et aux sinistrés s'élevant en totalité :

pour 1914 à.....	184.401 50	
» 1915 à.....	8.769.267 54	25.383.481 70
» 1916 à.....	16.429.812 66	

3° Dépenses nécessitées par la situation actuelle (contributions de guerre, amendes, réquisitions de travaux et fournitures, frais de personnel, etc.)..... 66.780.840 57

Total égal..... 106.225.898 14

Les charges de l'occupation sont écrasantes et le compte de l'exercice 1917 se clôturera par un déficit énorme.

Votre première tâche, dès la libération de notre Cité, sera de prendre des mesures pour rétablir l'équilibre financier.

Le déficit, constaté sur nos opérations budgétaires, devra être comblé par voie d'emprunts à contracter, soit à des particuliers, soit à des établissements de crédit. Les annuités ne pourront être payées qu'au moyen de ressources nouvelles à créer.

En raison de la nécessité impérieuse où nous nous trouvons de ménager étroitement les crédits de la Ville, il sera nécessaire également d'obtenir, dans tous les services, une gestion économe des deniers municipaux. Ceux qui, à un titre quelconque, détiennent une part de l'Autorité, auront à nous prêter tout leur concours. Ce sera un devoir absolu pour eux de montrer l'exemple et de faire preuve d'un constant souci d'économie.

Les dépenses de secours aux sinistrés, aux chômeurs, aux nécessiteux, etc... et celles résultant de suppléments municipaux dont bénéficient les familles des mobilisés, doivent être totalement réclamées à l'Etat. Ce sont des charges de l'occupation qui doivent rentrer dans le cadre des dépenses diverses nécessitées par la guerre.

Or, Messieurs, le Gouvernement a fait voter, par les Chambres, les dispositions suivantes : « La République proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre. »

Par application de ce principe de solidarité, l'Etat, nous l'espérons, remboursera, à la Ville de Lille, toutes les dépenses d'assistance ainsi que celles résultant des contributions, amendes, travaux et fournitures sur réquisitions, etc..., que l'Administration municipale supporta, contrainte et forcée et malgré ses nombreuses et énergiques protestations.

Qu'il nous soit permis ici, avant de vous entretenir de quelques articles du compte administratif sur lesquels il nous paraît nécessaire de retenir un moment votre attention, de remercier Monsieur le Maire des services qu'il nous rend journellement à tous, en soutenant la population et en défendant, avec autant d'énergie, les grands intérêts municipaux dont il a la charge, auprès de l'autorité occupante.

Examinons maintenant la partie du compte réservée aux Recettes.

Attribution sur divers impôts : Taxes de remplacement d'octroi, etc. —

Les rôles des contributions directes, des taxes de remplacement d'octroi, de la taxe sur les chiens, etc..., n'ont pu être émis. Nos concitoyens, ruinés par la guerre, sont d'ailleurs, pour la plupart, dans l'impossibilité absolue de payer des impôts.

A l'article 3 du Budget, figure une prévision de recettes de 329.200 francs, sous le titre « Remboursement par l'Etat du produit des 8 centimes additionnels au principal pour les dépenses de l'Enseignement primaire ».

C'est, en réalité, la participation de l'Etat dans les dépenses du traitement des instituteurs qui, malgré de nombreuses démarches faites par les Maires des cinq grandes villes, sont toujours laissées à notre charge.

Nous comptons bien que le Gouvernement nous paiera sa part et nous savons que l'Administration établira les comptes nécessaires pour introduire sa réclamation, dès qu'elle le pourra.

Octroi, Abattoir, Places, etc... — La diminution des recettes a été considérable, mais elle s'explique facilement par l'absence de tout trafic.

Après la guerre, les affaires reprendront, nos concitoyens rebâtiront leurs maisons et leurs usines détruites et il y a tout lieu de croire que les taxes d'octroi sur les matériaux rapporteront considérablement.

L'abattoir n'est plus accessible à la population civile. Il n'y a, d'ailleurs, plus de bestiaux à abattre et les recettes sont tout à fait nulles.

Il est fait encore quelques recettes de droits de place, mais nos marchés disparaissent et, d'ici peu, il ne sera plus fait aucune perception.

Droits de Voirie. — La C^o des Tramways doit payer à la Ville des droits de stationnement assez élevés, mais, par suite de réquisitions de voitures faites par l'autorité allemande, le compte est actuellement difficile à établir et la question ne pourra être réglée qu'après les hostilités.

Produit du service de la distribution des eaux. . . La diminution des recettes a été considérable. Au lieu de 550.000 à 600.000 francs de titres, nous n'avons plus, en 1917, que 384.150 francs 08. Sur cette somme, il n'a été perçu que 219.430 francs 82. Les propriétaires, qui ne reçoivent plus leurs loyers, ne paient pas leurs eaux et, d'autre part, les sinistrés du bombardement et de l'explosion, ainsi que les évacués de la ligne de feu, que nous avons dû loger dans des immeubles inhabités, refusent également de payer.

Enfin, les eaux consommées dans les immeubles occupés par l'Armée restent également en solde, pour être réglées ultérieurement.

Intérêts des fonds déposés au Trésor. — La Trésorerie générale ne nous remet pas de comptes d'intérêts, mais toutes les avances faites pour le compte de l'Etat produiront intérêt et la recette figurera dans les comptes après la guerre.

Subventions de l'Etat pour divers services. — Aucune somme ne nous a été payée depuis fin 1914 et nous aurons à réclamer toutes les subventions, après les hostilités.

Internat du Lycée Fénelon. — Les recettes sont infimes, par suite de la fermeture de l'internat. Nous payons les fonctionnaires, dont le nombre est également réduit.

Travaux d'office exécutés pour le compte de propriétaires. — Le Bureau d'Hygiène fait exécuter d'office beaucoup de travaux dans les maisons ouvrières. Nous aurons, de ce fait, des sommes très importantes à réclamer ultérieurement aux propriétaires.

Vente de charbon. — La somme de 589.561 francs 44, qui figure en restes à recouvrer provient des fournitures faites aux Sociétés électriques. Par ordre de l'autorité allemande, la Ville a été mise dans l'obligation de régler les factures des charbons fournis à ces Sociétés, qui n'ont pu, à défaut de recettes, en rembourser le montant.

Le service des charbons a été entièrement municipalisé, à partir du 5 février 1917, et fonctionne à la satisfaction de tous. C'est un service très important qui a besoin d'être suivi de près et nous sommes heureux de constater que son fonctionnement n'a donné lieu à aucune réclamation justifiée.

COMITÉS D'ALIMENTATION

Le produit de la vente du pain et des denrées du C. A. N. F. et du C. H. est encaissé par la Recette centrale de l'Octroi, 20 employés sont chargés de ces recettes. Par suite de la diversité des émissions de bons, le travail des caissiers de la Recette centrale de l'Octroi est très compliqué.

Ce bureau a reçu en 1915..... 3.000.000 de francs
et en 1916..... 20.000.000 de francs
sans avoir la moindre erreur.

Votre rapporteur vous demande de remercier le personnel de l'Octroi qui s'est chargé, en dehors de ses attributions, de ce travail d'encaissement qui ne pouvait être confié qu'à des agents habitués à un maniement de fonds.

Pour les dépenses, nous avons à faire les remarques suivantes :

Octroi. — Aucun employé auxiliaire n'a été pris dans ses services et le crédit laisse des disponibilités.

Police. — Le crédit a dû être augmenté de 146.197 francs 13, par suite de la nomination, devenue indispensable, d'un certain nombre d'agents auxiliaires. Comme il s'agit de dépenses supplémentaires nécessitées par la situation actuelle, nous pensons qu'il y aura lieu d'en réclamer le montant au Gouvernement.

Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance. — Les sommes prévues au budget figurent dans les restes à payer, parce que la Trésorerie générale ne fait plus aucun encaissement ; mais nous aurons, bien entendu, à faire, après les hostilités, le versement de tous les contingents que l'Etat nous réclamera.

Traitements des employés. — Un certain nombre d'employés sont partis le 9 octobre 1914, leur famille les a suivis et leur traitement reste à payer.

Parmi ces employés, il en est qui ont trouvé en France une situation, soit dans l'Administration, soit dans le commerce, et vous aurez à examiner, plus tard, s'il y a lieu de payer les traitements qui figurent au compte comme restes à payer, ou si le montant de ces traitements doit être versé dans les comptes de la Ville.

Avance aux communes et aux établissements publics. — Des sommes considérables ont été avancées à toutes les communes de la région et à différentes collectivités.

Les communes reversent en pièces de dépenses la partie de ces avances qui a été consacrée au paiement des dépenses de l'Etat et du département.

Comptes-courants des Banques et des particuliers. — Afin de limiter les émissions de bons, les Banques et les particuliers ont versé des sommes importantes dans la Caisse municipale.

Ces dépôts ont pu alimenter notre caisse.

Le C. A. N. F. (District de Lille) a également effectué des dépôts importants.

Comme pour les exercices précédents, nous avons constaté que les mandats créés sur les différents articles exceptionnels ci-après :

- 1° dépenses nécessitées par la situation actuelle,
- 2° réquisitions de l'armée allemande,
- 3° ravitaillement de la population,
- 3° Comités d'alimentation (C. A. N. F. et C. H.),

ne sont pas toujours appuyés, en raison de leur caractère urgent et imprévu, des pièces exigées par l'instruction générale des Finances.

Nous avons examiné avec soin toutes les justifications de dépenses imputées sur ces 4 articles et nous les avons trouvées régulières, malgré l'absence de quelques documents de forme.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les dépenses dont il s'agit.

En vous priant, Messieurs, de donner également toute son approbation au compte établi par l'Administration municipale pour l'année 1916, nous vous demandons d'adresser vos remerciements à Monsieur l'Adjoint Crépy-Saint-Léger, délégué aux Finances, qui assure la direction d'un service considérable, s'occupant en plus avec activité du ravitaillement de notre population.

A Monsieur Paul Delporte qui, avec la direction des Services financiers et de l'Octroi, assure aussi la tâche si importante des services financiers et de répartition des ravitaillements.

A Monsieur Welhoff, Receveur municipal, et à son personnel, que la situation présente surcharge d'une lourde besogne.

C'est à ces Messieurs que nous devons l'organisation, même la création du Comité hollandais qui, en plus du ravitaillement du C. A. N. F., nous a procuré des suppléments très appréciables, denrées fraîches suivant les saisons,

voire même des douceurs, chocolat, tabac, amoindrissant les privations et souffrances de notre population si éprouvée depuis trop longtemps.

La création d'ateliers d'apprentissage, œuvre de Monsieur l'Adjoint BAUDON, donne aux jeunes gens travailleurs, avec une occupation, les connaissances utiles pour se procurer des moyens d'existence à la libération et des ouvriers expérimentés pour relever les ruines, nous devons le féliciter des heureux résultats constatés, lors d'une récente visite, et souhaiter voir se maintenir une œuvre si utile.

Ces organisations, M. le MAIRE, vous les avez appuyées, encouragées, dirigées, montrant, une fois de plus, votre grande sollicitude pour nous, concitoyens.

Le Conseil municipal, le Secrétaire général qui, lui aussi, assure une terrible besogne, son personnel, vous assurent, M. le MAIRE, de leur dévouement et profond respect et tous, croyez-le, sont fiers de vous avoir à leur tête.

Adopté.

M. le Maire reprend la présidence.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

MESSIEURS,

Le budget supplémentaire de l'exercice 1916 s'établit comme suit :

Recettes	474.301.386 26
Dépenses	575.638.784 35
Excédent de dépenses.....	101.337.398 09

Ce document reproduit exactement les restes à recouvrer, ainsi que les restes à payer de l'exercice 1915, figurant au compte administratif dudit exercice, ainsi que l'inscription de recettes et de dépenses motivées par les circonstances.

1826
—
*Budget
supplémentaire
de
l'Exercice 1916.*

Comme pour l'exercice 1915, il s'agit de l'inscription d'opérations financières faites par l'Administration et au sujet desquelles vous avez donné au cours de vos séances, toute votre approbation.

Dans ces conditions, votre Commission vous propose d'approuver le Budget supplémentaire pour l'exercice 1916, tel qu'il est établi.

Adopté.

COMMISSION DES FINANCES

Rapport de M. Ovigneur

MESSIEURS,

18261
—
*Compte de gestion
du
Receveur municipal
Exercice 1916.*

Nous vous demandons de prendre pour le compte de gestion du Receveur municipal de l'exercice 1916 la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu par M. Bernard Welhoff, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1916 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

- 1° le rappel du compte final de l'exercice 1915 ;
- 2° les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1916 ;
- 3° les recettes et les dépenses concernant les services hors Budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1916 établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1917 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion de 1916 que des opérations complémentaires effectuées en 1917 ;

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1916 arrêtés par M. le Préfet du Département et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retiré ;

Délibère :

Article premier. — Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1916, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes

de la gestion 1916, pour la somme de.....	292.355.457 84
les dépenses de la gestion de 1916 pour celle de.....	220.955.153 31
fixe l'excédent de la recette à.....	71.400.304 53
et, attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de.....	77.448.053 75
déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1916, de la somme de.....	148.848.358 28

Article 2. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1916, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1916 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1917, savoir :

en recettes	298.885.870 43
en dépenses, pour.....	226.160.652 65
D'où il résulte un excédent de recette de.....	72.725.217 78

Le résultat définitif de l'exercice 1915 ayant présenté un excédent de recettes de.....

80.776.307 04

Le résultat définitif de l'exercice 1916, égal au résultat du compte d'Administration du même exercice, est un excédent de recettes de.....

153.501.524 82

Article 3. — Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le 18 décembre 1917, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le Bureau du vérificateur, aux Halles Centrales.

1868

—
Assurances.
Réglement
de sinistre.

D'accord avec le représentant des Compagnies d'Assurances, l'importance des dégâts est évaluée à 75 francs.

Nous vous demandons d'admettre cette somme en recettes et en dépenses.

Adopté.

1869

*Immeubles.
Achat de terrain.
Agrandissement
du Cimetière
du Sud*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les inhumations se font actuellement en grande partie au Cimetière du Sud et nous avons pensé qu'il était indispensable de procéder, autant que possible, à l'agrandissement de ce cimetière.

Nous sommes entrés, à cet effet, en pourparlers par l'intermédiaire de M. Lhermitte, receveur de rentes, à Lille, rue Desmazières, N° 6, avec M^{me} Rose Crouan, demeurant à Lille, propriétaire d'un terrain contigu au dit cimetière, d'une superficie, d'après mesurage, de 7.118 mètres carrés et repris au cadastre sous le N° 535 de la Section E.

Nous avons obtenu de M^{me} Rose Crouan une promesse de vente, sur la base de 2 fr. 50 le mètre carré, tous frais à la charge de la Ville, en ce compris, les frais de négociations dus à M. Lhermitte, calculés sur le taux de 3 % sur le prix de vente.

Nous vous proposons, Messieurs, de nous autoriser à acquérir ce terrain sus-indiqué, de passer l'acte administratif qui constatera cette mutation et de voter :

1° Un crédit de la somme de 17.795 fr. formant le prix de cette acquisition.

2° Un autre crédit de la somme de 533 fr. 85, montant des honoraires dus à M. Lhermitte, les dits crédits à prélever sur les disponibilités de l'Exercice en cours.

D'autre part, les formalités d'enregistrement et de purge des hypothèques légales ne peuvent être accomplies en ce moment et M. le Receveur municipal ne pourra, en conséquence, libérer la Ville de son prix d'achat.

Nous vous prions, en raison des circonstances actuelles, de décider qu'un

cinquième du prix, soit la somme de 3.559 fr., sera payé en acompte à M^{me} Rose Crouan, dès que cette acquisition sera réalisée. M. le Receveur municipal sera déchargé de toute responsabilité à cet égard.

Il va sans dire que, pour la régularité de cette opération immobilière, toutes les formalités administratives prescrites par la loi, en ce qui concerne les lieux de sépulture, seront accomplies en temps opportun.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans vos séances des 23 mars 1906 et 10 janvier 1911, vous avez autorisé M. Marliot à poser, avec une saillie extra-réglementaire, des panneaux-réclames contre la façade du N° 123 du Boulevard de la Liberté et fixé à 18 fr. 70 la redevance annuelle à verser à la Caisse municipale.

Par lettre en date du 11 décembre 1917, M^{me} Carton, son successeur, et dont le mari est sous les drapeaux, nous fait connaître que ces banderolles, brisées par l'explosion du 11 janvier 1916, n'ont pas été reposées et demande à être exonérée de la redevance imposée pour ces emprises sur la voie publique.

Cette déclaration étant exacte, nous vous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception portant les N°s 30 et 36 des exercices 1916-1917 et de rayer définitivement cette imposition de la liste des redevances pour les exercices suivants.

D'autre part, dans votre séance du 30 août 1912, vous avez autorisé, moyennant une redevance annuelle de 14 fr., M. Boultens à poser contre les façades de l'immeuble qu'il occupe rue de la Clef, 10, et boulevard Carnot, 13, deux attributs avec une saillie extra-réglementaire.

Par lettre en date du 20 septembre dernier, M. Boultens nous a fait connaître qu'il supprimera ces emprises, fin de l'année 1917, et nous demande à être exonéré de cette redevance.

Ces attributs étant effectivement supprimés, nous vous proposons de faire rayer M. Boultens de la liste des redevances et de l'exonérer de tout impôt à ce sujet, à compter du 1^{er} janvier 1918.

Adopté.

1870

—
*Emprises.
Suppression.*

1871
—
*Lycée Fénelon.
Bourses
et Subsidés.
Modifications.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les élèves du Lycée Fénelon, dont les noms suivent, auxquelles vous avez attribué des subsides pour l'année scolaire 1917-1918, ayant quitté Lille, n'ont plus à figurer sur les listes des boursières du présent Exercice :

M^{lles} Lohier, Thisse, Lubin, Bourgot, Barboille, Dubrunfaut, Honoré (restée à Lille, a quitté le Lycée).

M^{lles} Lohier et Thisse étant comprises parmi les boursières communales, nous vous prions de les remplacer provisoirement par : M^{lles} Derveaux (dite Pennel), Lambert Louise, élèves de première année qui ont subi l'examen d'aptitude aux bourses et sont, par suite, dans les conditions réglementaires. M^{lles} Lohier et Thisse reprendront rang de droit parmi les boursières le jour où elles rentreront au Lycée.

Adopté.

1872
—
*Enseignement
technique.
Crédit.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En raison de l'importance que l'enseignement industriel, commercial et ménager est appelé à prendre à Lille, nous avons cru devoir le placer sous une Direction spéciale.

Par arrêté du 15 courant, M. Labbé, Inspecteur général de l'Enseignement technique, a été nommé Directeur général du dit enseignement à Lille.

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir ouvrir à ce nouveau service un crédit de mille francs à inscrire dans les comptes de l'Exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 fr. pour frais de bureau, à inscrire dans les Comptes de l'Exercice courant.

Rapport de M. le Maire

1873

*Ecole pratique
de Commerce.
et d'Industrie.
Cours de Couture.
Budget.*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 janvier 1918, vous avez décidé la création d'une Ecole pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes filles.

Nous soumettons aujourd'hui à votre approbation le Budget des cours de couture se rattachant à cette création.

Les dépenses pour chaque séance de cours peuvent se fixer comme il suit :

1 repasseuse.....	1 50
1 corsetière.....	1 50
1 modiste.....	1 50
3 mécaniciennes.....	4 50
1 couturière-lingère.....	1 50
3 couturières robes.....	4 50
1 ravaudeuse.....	1 50
2 confectionneuses.....	3 »
2 maitresses couturières.....	3 »
Service de la salle.....	2 »
Commissionnaire pour le service.....	0 50
	<hr/>
	25 »

Admettant quatre semaines 1/2 par mois, chaque cours exigerait 112 fr. 50.

Sept cours fonctionnent actuellement : Deux, Usine de Fives-Lille ; Deux, Rue de Valmy ; Un, Rue Saint-Jacques ; Un, Local de l'Union de Lille ; Un, Rue Saint-Bernard.

Il faudrait, chaque mois, pour les sept cours : $112 \text{ fr. } 50 \times 7 = 787 \text{ fr. } 50$.

A cette somme, il y a lieu d'ajouter mesuellement les dépenses suivantes :

Gratifications pour les professionnelles qui préparent chez elles des travaux à exécuter dans les cours.....	40 »
Menues dépenses diverses.....	10 »
Réparations de machines à coudre.....	10 »
Gaz pour repassage.....	27 50

Soit en tout..... 875 »

Et pour l'année entière.....10.500 fr.+2.500 fr. de chauffage.

En tout, 13.000 fr., dont la moitié serait à la charge de l'Etat et la moitié au compte de la Ville de Lille.

Nous vous prions, en conséquence, de voter en dépenses un crédit de 13.000 fr. et d'admettre en recettes la somme de 6.500 fr.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 13.000 fr. en dépenses et un crédit de 6.500 fr. en recettes.

1874

Assistance.

Femmes en couches

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 29 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent : M^{mes} Buisset Germaine-Héloïse — Desruques Noémie-Marie — Dejonghe, née Macquart Angèle — Dorchies Georgina-Cornélie — Veuve Vanpaemel, née Blondel Germaine — Hasbroucq Julie-Marie — De Backer, née Faes Marie — Florent Augustine-Louise — Vanmeris, née Decamp Gabrielle — Veuve Marin, née Girard Elisa — Mullier Hortense-Pauline — Van Esseche Maria — Bodart Henriette — Leroy Angèle — Horn Félicie — Bussy Marie-Thérèse — Colaut, née Danel Henriette — Gobert, née Decraemer Jeanne — Coley, née Baert Germaine — Heldewert Alice — Merlin, née Deroo Pauline — Warielle, née Dieperynck Clémence — Willerval Stéphanie — Verloingne, née Harlé Pauline — Costenoble, née Clarembeau Jeanne — Decroix Rosine, femme divorcée de Claus — Darras Suzanne — Coulembier, née Demeulemeester — Vanson, née Paris Marie.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1875
—
*Familles
nombreuses*

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'Assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1° Une demande de la première partie, comprenant un chef de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente une indemnité de 7 fr. 50

2° Onze demandes de la première partie, comprenant onze allocations supplémentaires formant un total de..... 82 fr. 50
et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

Ces listes représentent douze indemnités de 7 fr. 50, soit 90 fr. par mois.

Nous vous prions de bien vouloir les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1876
—
*Comité
d'Alimentation
du Nord
de la France*
*Situation
financière
au
31 décembre 1917.*

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 13 mars 1916, relative au ravitaillement de la Ville de Lille par la Commission for Relief in Belgium, le Comité National de Secours et d'Alimentation, le Comité d'Alimentation du Nord de la France et le Comité de District de Lille ;

Vu la demande de ces organismes de voir clôturer au 31 décembre 1917, le cinquième Exercice des opérations de ravitaillement ;

Vu les comptes du ravitaillement de la Ville de Lille, qui se résument comme suit :

Valeur des marchandises reçues par la Ville de Lille :	Du Comité régional de Lille
Au 31 décembre 1915.....	7.552.897 74
Pendant le premier semestre 1916.....	10.025.702 93
Pendant le deuxième semestre 1916.....	12.504.662 91
Pendant le premier semestre 1917.....	12.463.976 44
Pendant le deuxième semestre 1917.....	12.378.196 90
Fin décembre 1917.....	<u>54.925.436 92</u>
Valeurs remises en paiement au Comité de District de Lille :	
A la date du 31 décembre 1915.....	6.722.703 61
Au cours du premier semestre 1916.....	6.508.291 99
Au cours du deuxième semestre 1916.....	15.226.606 94
Au cours du premier semestre 1917.....	11.986.250 85
Au cours du deuxième semestre 1917.....	11.720.449 07
Montant total des paiements à fin décembre 1917.....	<u>52.164.302 46</u>
Soit un solde débiteur, à fin décembre 1917, en faveur du Comité de District de Lille, de.....	2.761.134 46

Approuve :

les opérations du ravitaillement de la Ville de Lille et reconnaît l'exactitude du compte tel qu'il est arrêté ci-contre, se soldant par un débit de deux millions sept cent soixante-et-un mille cent trente-quatre francs quarante-six centimes à la date du 31 Décembre 1917.

Décide que :

Une copie de la présente délibération sera délivrée à la « Commission for Relief in Belgium » et une autre copie au « Comité National de Secours et d'Alimentation » ; un duplicata sera remis au « Comité de District de Lille » ; un triplicata aux « Comités régionaux de Lille » et un quadruplicata au « Comité d'Alimentation du Nord de la France. »

Rapport de M. le Maire

1877
—
Compte-courant
des Banques.
Année 1917.

MESSIEURS,

Les sommes déposées en compte-courant dans la caisse municipale par les banquiers se sont élevées, dans le cours de l'année 1917, à la somme totale de 20.747.245 fr. 62.

Nous vous demandons, Messieurs, d'admettre cette somme en recettes et, en vue des remboursements futurs, d'ouvrir un crédit correspondant d'égale somme à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes une somme de 20.747.245 fr. 62 et ouvre un crédit d'égale somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

1878
—
Compte-courant
des
particuliers.
Année 1917.

MESSIEURS,

Le montant total des fonds déposés en compte-courant par les particuliers s'est élevé, pour l'année 1917, à la somme totale de 61.028.390 fr. 13.

Nous vous demandons, Messieurs, d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir un crédit correspondant d'égale somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes une somme de 61.028.390 fr. 13 et ouvre un crédit d'égale valeur à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1879
—
Compte-courant.
Comité
d'Alimentation
du Nord
de la France.
Année 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu du Comité d'Alimentation du Nord de la France (District de Lille), dans le cours de l'année 1917, au titre de versement en compte-courant sans intérêt, une somme totale de 67.623.427 fr. 44.

Nous vous demandons, Messieurs, d'admettre cette somme en recettes et d'ouvrir un crédit correspondant d'égale somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes une somme de 67.623.427 fr. 44 et ouvre un crédit d'égale somme, à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1880
—
Contributions
de guerre
versées à l'Autorité
allemande
en 1917.
Crédit.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons versé, en 1917, à la caisse de la Kommandantur, sur votre autorisation, les sommes suivantes, au titre de contributions de guerre et amendes imposées par l'autorité allemande :

1° Contribution exigée par le Grand quartier général, le 16 mars 1917.....	23.636.000	»
2° Contribution exigée le 3 juin 1917.....	32.967.000	»
3° Contribution exigée le 8 octobre 1917.....	15.000.000	»
4° Amende encourue à l'occasion d'une arrestation mouvementée au Faubourg du Sud.....	125.000	»
	<hr/>	
	71.728.000	»

Nous vous demandons, en conséquence, de nous ouvrir, à titre de régularisation, un crédit de 71.728.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 71.728.000 fr., à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Malgré les économies considérables réalisées dans la consommation du combustible, les dépenses occasionnées par le chauffage des établissements communaux ont dépassé le montant du crédit ouvert au Budget pour faire face à ces dépenses.

Pour nous permettre de régler toutes les factures en cours, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire de 20.000 fr. à rattacher à l'article 48 du Budget primitif de 1917.

Inutile de vous dire que cet excédent de dépense est dû à l'augmentation sans cesse croissante des prix d'achat du charbon et du coke, ainsi que des prix de transport.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 20.000 fr. à rattacher à l'article 48 du Budget primitif de 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'entretien des cimetières nous a occasionné, en 1917, des frais plus importants que les années précédentes et le crédit de 80.000 fr. inscrit au Budget est insuffisant pour faire face à toutes les dépenses.

1881

—
*Chauffage
des Etablissements
communaux.*

*Crédit
supplémentaire.*

1882

—
Cimetières.

*Crédit
supplémentaire.*

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien, en conséquence, ouvrir un crédit supplémentaire de 20.000 fr. à rattacher à l'article 28 du Budget de 1917.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

1883

*Eaux.
Crédit
supplémentaire.*

MESSIEURS,

Le crédit ouvert au compte de l'Exercice 1917 pour les dépenses du service des eaux est de..... 200.000 »

Par suite de la hausse du prix des combustibles, des matières premières, huiles, graisses, etc..., des matériaux et des frais de transport, les dépenses se sont élevées à..... 235.000 »

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire de..... 35.000 »
à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917 et à rattacher à l'article 65 du Budget dudit Exercice.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 35.000 fr. à rattacher à l'article 65 du Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

1884

*Economat.
Fournitures
diverses.
Crédit
supplémentaire.*

MESSIEURS,

Les dépenses diverses de fournitures de bureaux et d'imprimerie ont augmenté, en 1917, dans des proportions considérables.

Pour nous permettre de régler toutes les dépenses, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien ouvrir un crédit supplémentaire de 50.000 fr. à rattacher à l'article 33 du Budget de l'Exercice précité.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses de personnel, imputées sur l'article 14 du Budget ordinaire, « Finances et Contrôle », se sont élevées, pour l'année 1917, à 71.000 fr.

Le crédit ouvert au Budget pour cet objet ne s'élevant qu'à 70.000 fr., nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 fr., à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1885

Finances
et Contrôle.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 novembre 1916, vous avez voté, sous la rubrique « Frais résultant de l'incendie de la Mairie », un crédit provisoire de 10.000 fr. destiné à couvrir les dépenses résultant de la reconstitution des archives de l'Hôtel-de-Ville.

Il a été payé, au 1^{er} février 1917, pour différentes dépenses, notamment le traitement des dessinateurs chargés de reconstituer les plans parcellaires et autres projets, une somme de 11.301 fr.

Nous vous prions de voter un crédit supplémentaire de 10.000 fr.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 10.000 fr., à rattacher au chapitre « Frais résultant de l'incendie de la Mairie ».

1886

Frais résultant
de l'incendie
de la Mairie.
Crédit
supplémentaire.

1886¹
—
Police.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses du personnel de la police se sont élevées, dans le cours de l'année 1917, à la somme totale de..... 750.000 »

Le crédit réservé pour ce service ne s'élevant qu'à..... 640.000 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 110.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Ce crédit est nécessaire pour le paiement des traitements des 169 agents auxiliaires.

Renvoyé à la Commission des Finances.

1887
—
Recette municipale.
Frais de bureau
our l'année 1917.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous sommes appelés, chaque année, à délibérer sur le montant de l'indemnité à allouer au Receveur municipal pour frais de bureau. Ceux de l'année 1917 sont les mêmes que ceux de 1916 et vous avez adopté ces derniers dans votre séance du 30 janvier 1917.

Le crédit à demander pour l'année 1917 s'établit comme suit :

1° Frais de bureau approuvés par votre délibération du 30 janvier 1917 et que nous vous demandons d'approuver à nouveau..... 21.900 »

A déduire quart du traitement fixe à la charge du Receveur municipal, soit : $\frac{33.594}{4} =$ 8.398 50

Reste à la charge de la Ville..... 13.501 50

2° Traitement fixé par arrêté préfectoral du 13 janvier 1915.... 33.594 »

3° Timbre du Livre-Journal (à titre prévisionnel)..... 120 »

Total..... 47.215 50

La somme prévue au Budget primitif de l'Exercice 1917 ne s'élevant qu'à..... 46.245 50

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 970 »

à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 970 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses de personnel imputées sur l'article premier du Budget, « Secrétariat général », se sont élevées, pour l'année 1917, à..... 59.200 »

Le crédit inscrit au Budget pour cet objet ne s'élevant qu'à.... 54.000 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 5.200 fr. à rattacher audit article premier du Budget.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le service de désinfection à domicile a occasionné des dépenses supérieures au crédit ouvert au Budget.

Ces dépenses sont d'environ..... 45.000 »
le crédit étant de..... 21.000 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 24.000 »

à rattacher à l'article 73 du Budget de 1917.

Renvoyé à la Commission des Finances.

1888

—
*Secrétariat
général.
Crédit
supplémentaire.*

1889

—
*Service
de désinfection.
Crédit
supplémentaire.*

1890

Sténographie-
Dactylographie.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses de personnel du service de la sténographie et de la dactylographie se sont élevées, pour l'année 1917, à la somme de..... 19.100 »

Le crédit, prévu au Budget primitif sous l'article 8, ne s'élevant qu'à 18.500 »

Nous vous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 600 »

à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 600 fr., à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

1891

Subvention
du Bureau
de Bienfaisance
pour inhumation
des indigents.
Crédit
supplémentaire.

MESSIEURS,

La fourniture de cercueils pour l'inhumation des indigents, en 1917, a occasionné une dépense de..... 12.343 »

Le crédit inscrit au Budget pour faire face à ces dépenses étant de 6.000 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 6.343 »

à rattacher à l'article III du Budget de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 6.343 fr., à rattacher à l'article III du Budget de l'Exercice 1917.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons émis, dans le cours de l'année 1917, en exécution de vos délibérations, des bons communaux pour une somme totale de 115.670.000 fr.

Nous vous demandons : 1° de porter cette somme en recettes au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917, et 2°, en vue des remboursements futurs, d'ouvrir un crédit de même somme à inscrire audit Budget.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes et en dépenses une somme de 115.670.000 fr., à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1892
—
*Emission
de
Bons communaux.
Année 1917.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons, en raison de la prolongation de l'occupation allemande, d'établir le Budget de l'Exercice 1918, nous vous demandons d'accepter encore pour cette année le cadre du Budget de l'Exercice 1917.

Il est entendu que toutes autres recettes et dépenses effectuées par la Ville feront l'objet de chapitres spéciaux et seront soumises à votre ratification.

Adopté.

1893
—
*Budget primitif
de
l'Exercice 1918.*

1894

—
*Pompes funèbres.
Modification
provisoire
de contrat.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 25 octobre 1917, vous avez voté, pour l'année 1917, une indemnité de 10.000 fr. à la Société des Pompes funèbres, pour l'indemniser des frais supplémentaires occasionnés par l'accroissement du nombre des convois d'indigents, qu'elle est tenue d'effectuer gratuitement. Dans l'esprit de l'Administration, cette indemnité devait se renouveler chaque année jusqu'à la fin des hostilités et avoir également un effet rétroactif, c'est-à-dire être votée aussi pour les années 1915 et 1916.

Nous vous prions donc de voter un nouveau crédit de 30.000 fr., représentant l'indemnité due pour 1915-1916 et 1918.

Il est bien entendu que la Société devra verser, à la Caisse municipale, la redevance annuelle de 6.000 fr. imposée par son contrat.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

1895

—
*Sapeurs-Pompiers.
Caisse de Secours.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé des demandes de secours en faveur des sapeurs-pompiers :

1° Delaire Adolphe-Arthur, de la Caserne Malus, blessé en service commandé, incapacité de travail : 8 jours.

2° Evens Isidore, caporal de la Caserne Malus, blessé en service commandé, incapacité de travail : 20 jours.

3° Lahaye Henri, de la Caserne Malus, blessé en service commandé, incapacité de travail : 25 jours.

4° Barbéry Albert, de la 3^e Compagnie, blessé en service commandé, incapacité de travail : 8 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de ces hommes qui ont droit, conformément à l'article 12 du règlement de la caisse de secours, à une indemnité de 4 fr. par jour, soit :

Pour le sapeur Delaire Adolphe, 8 jours à 4 fr.....	32 »
Pour le caporal Evens Isidore, 20 jours à 4 fr.....	80 »
Pour le sapeur Lahaye Henri, 25 jours à 4 fr.....	100 »
Pour le sapeur Barbéry Albert, 8 jours à 4 fr.....	32 »

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever cette indemnité sur les fonds de la caisse de secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Mouveaux Charles-Louis, vérificateur de l'Octroi, est décédé le 25 décembre 1917, en possession d'une pension de retraite de 1.292 fr. 55, dont il jouissait depuis le 1^{er} avril 1904. Sa veuve, la Dame Sophie Madoux, née à Tressin, le 19 juillet 1851, sollicite le règlement de la pension à laquelle elle a droit, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1° Que M. Mouveaux est décédé le 25 décembre 1917 ;

2° Que M. Mouveaux et ladite Dame Madoux ont contracté mariage le 18 novembre 1872 ;

Vu le certificat constatant que ce mariage n'a été dissous par aucune séparation, ni aucun divorce ;

Vu le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux, duquel il résulte (article 8) que M^{me} Mouveaux a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :

$$\frac{1.292 \text{ fr. } 55}{2} = 646 \text{ fr. } 28$$

1896

Services
municipaux.
Liquidation
de pension.
Veuve Mouveaux.
Octroi.

Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, de régler la pension de M^{me} Mouveaux à 646 fr. 28, à partir du 26 décembre 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

1896¹
—
*Liquidation
de pension.
Police.
Enfants Lantoine.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Lantoine Paul-Adolphe, agent de sûreté, hors classe, est décédé le 31 janvier 1918, laissant une veuve et des enfants mineurs.

Entré au service de la police le 13 avril 1891, M. Lantoine comptait, au moment de son décès, 26 ans, 9 mois et 17 jours de service, avec un traitement moyen de 1.875 fr. pendant les trois dernières années ; il aurait pu obtenir une pension de 837 fr. 42, calculée comme suit :

Pour 26 ans : 26/60 de 1.875 fr.....	812 50
Pour 9 mois : 9/12 de 1/60 de 1.875 fr.....	23 44
Pour 17 jours : 17/30 de 1/12 de 1/60 de 1.875 fr.....	1 48
Total.....	837 42

Sa veuve, la Dame Segers Césarine, sollicite pour ses enfants le règlement de la pension à laquelle ils ont droit.

Vu les extraits des actes de l'Etat Civil constatant :

- 1° Que M. Lantoine est décédé le 31 janvier 1918 ;
- 2° Que M. Lantoine et ladite Dame Segers ont contracté mariage le 11 juillet 1914 ;
- 3° Que, de ce mariage, est issue : Lantoine Denise-Céline-Marie, née le 10 avril 1915 ;

4° Que, par la consécration dudit mariage, ont été légitimés : Lantoine Marie-Jeanne, née le 22 janvier 1910 ; Lantoine Kléber-Paul, né le 24 avril 1904 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lantoine ;

Vu l'article 8 du règlement de la Caissé des Retraites des Services municipi-

poux, qui accorde à la veuve la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir le mari, soit :

$$\frac{837,42}{2} = 418 \text{ fr. } 71$$

Vu l'article 2 dudit règlement, qui accorde aux enfants de l'employé qui ne laisse pas de veuve habile à recueillir les bénéfices de ce même règlement une pension fixée par l'article 8 énoncé ci-dessus ;

Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, de régler les pensions des enfants Lantoine, savoir :

Lantoine Kléber-Paul, à 139 fr. 57 jusqu'au 24 avril 1922 ;

Lantoine Marie-Jeanne, à 139 fr. 57 jusqu'au 22 janvier 1928 ;

Lantoine Denise-Céline, à 139 fr. 57 jusqu'au 10 avril 1933.

Ces pensions prendront cours le 1^{er} février 1918, lendemain du décès de M. Lantoine.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Evrard, contremaitre à l'Ecole Baggio, est décédé le 10 octobre 1917, après 7 années de service pendant lesquelles il a versé, au fonds de retraites, une somme totale de 752 fr. 50. Il laisse une fille, M^{me} Devroë, sans ressources, et à laquelle nous vous proposons d'allouer un secours, une fois donné, de 375 fr. représentant la moitié des versements effectués par son père à la Caisse des retraites.

Nous vous prions également de voter un secours de 100 fr. en faveur de M^{me} Place, veuve d'un agent de sûreté, tué accidentellement au cours d'une perquisition.

D'autre part, nous vous prions d'allouer à M^{me} Pollet, veuve d'un agent de police, tué au cours de l'arrestation d'un malfaiteur, un secours de 50 fr. pour le mois de mars 1918 et renouvelable les mois suivants, s'il y a lieu.

Ces diverses indemnités seront prélevées sur l'article 17 du B. O. de 1918.

Adopté.

1897

*Services
municipaux.
Indemnités
et Secours.*

1898
—
Sapeurs-Pompiers.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses afférentes au service des Sapeurs-Pompiers se sont élevées, dans le cours de l'année 1917, à la somme de..... 188.000 »

Le crédit ouvert au budget ne se montant qu'à..... 125.000 »

nous vous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 63.000 » à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917 et à rattacher à l'article 98 du Budget primitif.

Ce dépassement porte sur les sous-crédits ci-après :

Entretien et réparation du matériel d'incendie.

Augmentation de la solde des mécaniciens, cochers et aides, solde de trois nouveaux ouvriers, heures supplémentaires..... 8.700 »

Gardes de jour et gardes de nuit..... 22.850 »

Habillement 8.250 »

Entretien et nourriture des chevaux..... 19.000 »

Subvention à la Caisse des Retraites pour assurer le paiement des pensions..... 4.200 »

Total égal au crédit supplémentaire demandé..... 63.000 »

Renvoyé à la Commission des Finances.

1898¹
—
Service municipal
d'Hygiène.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses du Bureau municipal d'hygiène se sont élevées, pour l'année 1917, à la somme de..... 92.000 »

Le crédit ouvert au Budget pour ce service n'est que de..... 77.000 »

Nous vous demandons, en conséquence, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 15.000 »

à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Renvoyé à la Commission des Finances.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses du service de vaccination antivariolique ont été particulièrement importantes en 1917. Elles consistent surtout en impressions. Elles se sont élevées à..... 1.500 »

Le crédit ouvert au Budget, dans ce but, ne s'élevant qu'à..... 500 »

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 1.000 »
à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Adopté.

18982
—
*Service
de la Vaccination
antivariolique.
Crédit
supplémentaire.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses de l'Ecole Pratique d'Industrie se sont élevées, pour l'année 1917, à la somme de..... 67.000 »

Le crédit ouvert au Budget primitif n'est que de..... 54.800 »

Il en résulte un dépassement de..... 12.200 »
que nous vous demandons de régulariser par l'ouverture d'un crédit supplémentaire de même somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Notons qu'une partie du montant des traitements des professeurs (environ 6.500 fr.) sera récupérée par l'Etat et qu'une inscription de recette pour cet objet a été faite sur ledit Budget supplémentaire.

Renvoyé à la Commission des Finances.

18983
—
*Ecole pratique
d'Industrie.
Crédit
supplémentaire.*

1898⁴

Remboursement
aux
agents municipaux
ou
frais faits par eux
ou les membres
de leur famille.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses faites pour des employés ou ouvriers de la Ville, blessés au cours de leur service, se sont élevés en 1917 à..... 547 40

Le crédit ouvert n'est que de..... 300 »

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de..... 247 40

à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Adopté.

1899

Hospices.
Budget primitif
pour
l'Exercice 1918.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Administration des Hospices nous a fait parvenir son Budget primitif pour l'Exercice 1918.

Nous vous prions, Messieurs, de renvoyer ce document à l'examen des Commissions des Finances et de l'Assistance.

Renvoyé aux Commissions des Finances et de l'Assistance.

La séance est levée à 4 heures 35.

Conseil m^o n^o 1, année 1918 - Réunion, du 18 Février 1918

No. No.

Delisle

Crepey Saint-Leger

Liégeois - Sic

Dubucq

Bardou

Remy

Prackers d'Ango

Ague

Bay

Remy

Prackers d'Ango

Ague

Legrand-Herman

Origneur

Lesot

Scheel

Legrand

Origneur

Lesot

Scheel

Buisine

Coilliot

Ducastel

Lelen

Buisine

Coilliot

Ducastel

Lelen

Lesenne

Guiselin

Lesenne

Guiselin

Journal No 101 - Bureau de la Ville - 1918 - 10 Février 1918

Rapport de M. le Maire

Les dépenses faites pour les blessés au cours de leur service, sont évaluées à 200

Le crédit ouvert est de 300

En conséquence, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 200

pour le Budget supplémentaire de l'exercice 1918

Rapport de M. le Maire

139
Rapport
exercice 1918

Les dépenses faites pour les blessés au cours de leur service, sont évaluées à 200

Le crédit ouvert est de 300

En conséquence, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 200

pour le Budget supplémentaire de l'exercice 1918